



JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS
28 octobre 2022
NUMÉRO // 49

LE DISTRICT FORME LES ÉDUCATEURS DE DEMAIN



DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbaux



FORMATION CFF1

DU 24 AU 27 OCTOBRE 2022

Cette semaine s'est déroulée la formation CFF1 : le module U9 et le module U11. Dans les locaux du District les formateurs ont reçu les 42 candidats motivés sur les installations sportives de Georges Carpentier à Paris 13.





COUPE DE FRANCE

LE 7E TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

Tous derrière les clubs Parisiens !

L'**ACP 15** a réussi l'exploit de renverser l'US Créteil Lusitanos, un club de National 2. Le club de R2 l'a emporté sur le score de 2-1. Un véritable exploit pour le club du 15e arrondissement. Le prochain match se déroulera le **dimanche 30 octobre** au stade **Boutroux à Paris 13e à 14h** contre **ESA Linas-Monthéry (N3)**

De son côté, le **Paris 13 Atlético** a fait le travail en s'imposant 2 buts à 0 contre la VGA Saint Maur (R2). Les Parisiens se déplaceront **dimanche 30 octobre** pour affronter **Liancourt Clermont (R3)** à 15h.

Le **PFC** fait son entrée et affrontera les **Ulis (N3)** à l'extérieur le **samedi 29 octobre à 14h**.



LES DÉTECTIONS U13 INF

Ce mercredi 12 octobre a eu lieu le premier tour des détections U13 INF de la saison 2022-2023. Elles se sont tenues sur 2 sites, au stade Suzanne Lenglen et au stade de Bobigny.



Au total, 180 jeunes garçons U13 ont été observés et 86 d'entre eux ont été retenus pour le second tour.



Venez récupérer vos badges d'éducateur



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur, le District 75 a créé des badges pour les éducateurs de Seniors - U18 - U16 - U14 évoluant en D1.

Les Educateurs de D1 devront obligatoirement se présenter aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres et aux délégués de bien identifier les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1er juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT

RETOUR SUR LA FIA DU 22-23 OCTOBRE



**La deuxième Formation Initiale
d'Arbitrage de la saison s'est
déroulée sur les deux
derniers week-end**

Au total, 12 candidats se sont présentés à la formation pour devenir les nouveaux arbitres du District de Paris de Football. Cette formation s'est très bien passée avec des candidats très volontaires et enjoués.





Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➤ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accès à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétition) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR



**FOOTBALL
SENIORS**

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.

NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation - Les Lundis

Commission de Discipline - Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATIONS



EDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)

SESSIONS de 8H30 à 17H30

CFF2 U13

le 02-03 novembre

CFF2 U15

le 04-05 novembre

CFF3 U18

le 19-20 Décembre

CERTIFICATION

le 21 Décembre

CFF3 SENIORS

le 20-21 Février

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict



FORMATION INITIALE ARBITRE



Inscrivez-vous

- **Session 3 : 5, 6, 12 et 13 novembre 2022.**
- **Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.**



FORMATION INITIALE ARBITRE

Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

A qui s'adresse la formation ?

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

Quand les formations se déroulent-elles ?

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Un examen théorique clôturera chacune des ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

Quand et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature sur le site du district. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01.

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !



Journée de l'arbitrage



Samedi 29 octobre 2022

14h00

Stade Carpentier Paris 13e





- **L'objectif de la journée**

- **Découvrir le rôle de l'arbitre, améliorer les connaissances de l'arbitrage**

- **Journée de cohésion entre les joueurs et les éducateurs de tous les clubs participants**

INSCRIPTION



- Inscription libre aux bureaux du district 75

Adresse : *6 Av. Joseph Bédier, 75013 Paris*

Mail : *Secretariat@district75foot.fff.fr*

Téléphones: *01 88 61 98 40*

- Les personnes accés à l'inscription

Les arbitres

Les dirigeant(e)s et les éducateurs(trices) des clubs

Les joueurs(euses) U12, U13 et U14 (2009-2011)



PROCÈS VERBAUX

- Commission Foot Animation du 24 octobre 2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 25 octobre 2022





Commission Football d'Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/10/2022

Animateurs : Mme SOUSA Biqueline - M. YILDIZOGLU Ali

Assistent : Mmes GAUTIER Nadine, SAINVAL Ismay – M. AMEYOUN Selim, RAFRAFI Teddy

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Des formations seront proposées aux clubs sur l'utilisation de la tablette et sur la rédaction d'une feuille de match papier (si dysfonctionnement de la FMI).

Les dates proposées sont : **le lundi 31 Octobre 2022 à 19h00 ou le jeudi 03 Novembre 2022 à 19h00**
Tous les clubs devront obligatoirement être représentés par un responsable du club sur l'une des deux dates proposées, sous peine de sanctions financières.

Merci de bien vouloir vous munir **d'une tablette lors de la réunion**.

La commission vous informe que le barème des amendes pour le foot d'animation est appliqué depuis **LUNDI 3 OCTOBRE 2022**.

LES CRITERIUMS

La commission demande aux clubs de bien vouloir **respecter les tranches horaires concernant les matchs du criterium.**

Nous vous rappelons que :

- Pour les criteriums **U10 et U11** les matchs doivent se jouer **entre 09H00 et 12H00.**
- Pour les criteriums **U12 et U13** les matchs doivent se jouer **entre 12H00 et 15H00.**

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieux et d'horaires des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant **le mercredi 00h00 précédant la rencontre.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) et respecte la tranche horaire dédiée à la catégorie, **celle-ci sera automatiquement homologuée par le district.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) mais ne respecte pas la tranche horaire dédiée à la catégorie, **alors cette demande sera valide une fois l'accord du club adverse.**

La commission vous informe que pour tous forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre avec un justificatif.**

Toutes demandes réalisées après ce délai, seront considérées comme **FORFAIT** et le club sera sanctionné d'une amende.

LES DECISIONS

DOSSIER N°1

Plateau U8 15/10/2022

ACP 15 / ES PARISIENNE / PARIS POUCHET / ENFANT DE LA GOUTTE D'OR

La commission prend connaissance du mail de **PARIS POUCHET** du mercredi 12 Octobre 2022.

PARIS POUCHET souhaite faire un forfait avisé.

Constatant que le mail de PARIS POUCHET a été envoyer mercredi 12 Octobre 2022 à 10h40 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé est respecté

La commission décide de mettre **valide le forfait avisé de PARIS POUCHET.**

DOSSIER N°2Criterium U10 Du 08/10/2022Poule I et J – CHAMPIONNET SPORTS / ESPERANCE PARIS 19

La commission prend connaissance du mail de **L'ESPERANCE PARIS 19** du mercredi 12 Octobre 2022.

L'ESPERANCE PARIS 19 Nous informe que CHAMPIONNET SPORTS avait bien une tablette pour réaliser la FMI, mais que l'éducateur de Championnet n'avait pas accès aux matchs du criterium U10 avec ses identifiants.

CHAMPIONNET SPORTS n'avait pas de feuille de match papier.

La commission décide de mettre **CHAMPIONNET SPORTS forfait pour les deux équipes.**

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, et qu'**aucun match ne doit débuter sans la réalisation de celle-ci.**

DOSSIER N°3Criterium U12 Du 08/10/2022Poule J – MINI & MAXI / PARIS SPORT CULTURE

La commission prend connaissance du mail de **PARIS SPORT CULTURE** du vendredi 07 Octobre 2022.
PARIS SPORT CULTURE souhaite faire un forfait avisé car l'éducateur a une fracture au pied.

Constatant que le mail de PARIS SPORT CULTURE a été envoyé vendredi 07 Octobre 2022 à 13h03 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé n'est pas respecté.

Constatant qu'aucun justificatif n'a été fourni.

La commission décide de mettre **Le PARIS SPORT CULTURE forfait pour la rencontre.**

La commission souhaite un prompt rétablissement à l'éducateur U12.

La commission rappelle que pour tous forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°4

Criterium U13 Du 15/10/2022

Poule D – LA SALESIEENNE / SOLITAIRES FC

La commission prend connaissance des mails de **SOLITAIRES FC** du dimanche 16 Octobre 2022 et de **LA SALESIEENNE** du lundi 17 Octobre 2022.

Constatant que LA SALESIEENNE a effectué une demande de changement d'horaire via FOOTCLUB le lundi 10 Octobre.

Constatant que la demande est réalisée dans les délais, mais que la tranche horaire ne permet pas une homologation automatique.

Constatant que SOLITAIRE FC n'a pas répondu à la demande de changement d'horaire.

Constant que l'équipe de SOLITAIRE FC était présente à 13h pour un coup d'envoi 14h.

Constatant que la SALESIEENNE confirme la présence de SOLITAIRE FC.

Constatant que LA SALESIEENNE a réalisé la feuille de match pour déclarer le match non joué pour le motif club visiteur absent.

Constatant que le match n'a pas eu lieu, la commission décide de mettre LA SALESIEENNE **forfait pour la rencontre**.

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieux et d'horaire des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant le **mercredi 00h00 précédant la rencontre**.

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) et respecte la tranche horaire dédiée à la catégorie, **celle-ci sera automatiquement homologuée par le district**.

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) mais ne respecte pas la tranche horaire dédiée à la catégorie, **alors cette demande sera valide une fois l'accord du club adverse**.

LE BAREME FINANCIER

Cette saison, le comité directeur a décidé d'**appliquer le barème des amendes pour le foot d'animation**. Le barème est appliqué depuis le **LUNDI 3 OCTOBRE 2022**.

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €

Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	60.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 25/10/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH – Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS – TOUSSAINT Jerry

Excusé : Toufik HAMDAOUI

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

Courriel de l'AS PARIS DU 24/10/22 nous informant que l'éclairage du stade Nelson Mandela a été classé par la C.R.T.I.S en niveau E6.

Suite au PV en date du 18/10/22 de la C.R.T.I.S, le classement du terrain et de l'éclairage permet sans aucun problème les matches officiels en nocturne. Le club résident devra à chaque échéance veiller au renouvellement du classement notamment de l'éclairage, la date étant le 18/10/2023.

Match N° 25332906 BENFICA ARGOSELO / COURONNES coupe 75 du 20/11/22

Courriel de BENFICA ARGOSELO du 19/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat programmé à la même date.

Au vu du peu de compatibilité des calendriers de la D4 avec les autres divisions de la catégorie. La commission maintient le match au 20/11/22 et fixe la rencontre de championnat D4.B Match n° 25112671 BENFICA ARGOSELO / AF PARIS 18 2 au 19/02/23.

Match N° 25332900 ES SEIZIEME / PARISII coupe 75 du 19/11/22

Courriel de PARISII du 23/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat programmé à la même date.

Au vu du peu de compatibilité des calendriers de la D4 avec les autres divisions de la catégorie. La commission maintient le match au 19/11/22 et fixe la rencontre de championnat D4.C Match n°25112761 ASC PARISII / ENFANTS DE PASSY 2 au 19/02/23.

SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT

Match N° 24602401 CA PARIS / PARIS ARC EN CIEL FC seniors F D1 du 22/10/22

Lecture de la FM et rapport de l'arbitre, match non joué, motif : mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 17/12/22.

Match n° 24602388 SOLITAIRES FC / PARIS CA 3 D1 du 08/10/22

Lecture du rapport de M. l'arbitre officiel désigné par la CDA, l'équipe de Solitaires FC a quitté le terrain à la 75^{ème} minute sur le score de 0/15 en faveur de l'équipe 3 de PARIS CA.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Solitaires FC à double titre :

-non-envoi de la feuille de match après deux appels infructueux

- Abandon de terrain en cours de partie.

L'équipe 3 de PARIS CA conservant la victoire (3pts, 15 buts)

La commission inflige au club de Solitaires FC une amende de 50 € sur la base du non-envoi de la feuille de match (cf annexe financière) et transmet à la commission de discipline pour les suites éventuelles dues à l'abandon de terrain.

Match n° 25333427 PUC / FC PARIS ARC EN CIEL coupe 75 du 19/11/22

Courriel de Paris Arc en Ciel FC du 25/10/22 signalant le doublon avec un match de championnat.

*La commission maintient ce match au 19/11/22 et fixe la rencontre de championnat **Match n° 24602382 SALESIENNE DE PARIS / PARIS ARC EN CIEL FC** au 18/02/23.*

Suite à 4 forfaits généraux en championnat D1, le calendrier ne permet plus une attractivité de la compétition et risque de démobiliser les joueuses ce qui n'est pas acceptable pour le développement du football féminin.

La commission a décidé de réaménager le calendrier du championnat dans un premier temps jusqu'à la trêve afin que les 10 équipes aient un match au moins sur les 5 prochaines journées :

*Les rencontres suivantes sont fixées au **05/11/22** :*

-Match n° 24602437 PARIS 15 AC 2 / PARIS XI US 2 du 14/01/23

-Match n° 24603889 PARIS ARC EN CIEL FC / SALESIENNE du 22/04/23

*Les rencontres suivantes sont fixées au **12/11/22** :*

-Match n° 24602453 PARIS AC / PARIS CA 3 du 18/02/23

-Match n° 24603899 PARIS XI US / PARIS ARC EN CIEL FC du 18/03/23

*La rencontre suivante est fixée au **26/11/22** :*

Match n° 24603882 PARIS 13 ATLETICO / SOLITAIRES FC du 03/06/23

Les rencontres suivantes sont fixées au **03/12/22** :

-Match n° 24602457 PARIS 13 ATLETICO / COURONNES OFC du 18/02/23

-Match n° 24604071 PARIS ARC EN CIEL FC / PARIS 15 AC du 27/05/23

Les rencontres suivantes sont fixées au **07/01/23** :

Match n° 24603876 PARIS 15 AC 2 / PARIS 15 AC du 03/06/23

Match n° 24604076 COURONNES OFC / PARIS XI US 2 du 27/05/23

La rencontre suivante est fixée au **21/01/23** :

-Match n° 24602456 PARIS XI US / SOLITAIRES FC du 18/02/23

La rencontre suivante est fixée au **04/02/23** :

-Match n° 24603886 SOLITAIRES FC / PARIS XI US 2 du 22/04/23

Les rencontres suivantes sont fixées au **11/02/23** :

-Match n° 24604074 PARIS 15 AC 2 / PARIS 13 ATLETICO du 27/05/23

-Match n° 24603880 PARIS XI US 2 / PARIS ARC EN CIEL du 03/06/23

La rencontre suivante est fixée au **18/02/23** :

-Match n° 24604069 PARIS XI US 2 / PARIS 15 AC 2 du 13/05/23

La rencontre suivante est fixée au **18/03/23** :

-Match n° 24603985 PARIS XI US / PARIS CA 3 du 01/04/23

Afin de prévoir les autres modifications, il est demandé au :

PARIS 15 AC, s'il peut recevoir le 14 janvier 2023 et le 04 février 2023 en 1 et en 2.

PARIS CA, s'il peut recevoir le 21 janvier 2023.

ANCIENS

Match N° 24552520 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS CA D2.B du 30/10/22

Courriel de CA PARIS du 24/10/22 demandant le report du match, motif : période des vacances, effectif insuffisant.

Le match compte pour la 2^{ème} journée de championnat et a déjà été reporté. Le motif invoqué ne peut être pris en compte. La commission maintient cette rencontre à la date fixée.

Match N° 25315658 NICOLAITE CHAILLOT / ENFANTS GO coupe 75 du 23/10/22

Courriel NICOLAITE CHAILLOT du 21/10/22 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de NICOLAITE CHAILLOT, l'équipe des Enfants de la Goutte d'OR est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 24582619 BUTTES CHAUMONT / CA DOUZIEME anciens +45 ans du 06/11/22

Courriel de BUTTES CHAUMONT du 19/10/22 demandant le report du match, motif : mariage de l'un des joueurs.

La commission ne peut pas prendre en compte tous les évènements heureux qu'interviennent dans la vie de chacun. La commission maintient la rencontre à la date fixée.

JEUNES

U14 COUPES

Match N° 25276278 JAM 1 /ANTILLAIS PARIS 19 coupe 75 du 22/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe des Antillais Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match N° 25276990 PARIS 13 ATLETICO 2 / NICOLAITE CHAILLOT 3 coupe Amitié du 22/10/22

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT DU 21/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 3 de NICOLAITE CHAILLOT, l'équipe 2 de Paris 13 Atlético est qualifiée pour le prochain tour.

U18

Match N° 24552650 COURONNES 1 / AC PARIS 15.1 D1 du 30/10/22

Courriel de l'AC PARIS 15 du 21/10/22 demandant exceptionnellement le report du match : motif ; 7^{ème} tour de coupe de France afin de supporter l'équipe fanion du club.

La commission fixe la rencontre au 18/12/22

Match n° 24552645 CAMILLIENNE / PARIS 15 AC D1 du 23/10/22

Courriel de la Camillienne du 25/10/22 signalant la tablette qui s'est cassée avant la transmission d'après match
Lecture du rapport de M. L'arbitre du 25/10/22

La commission a pu prendre connaissance des enregistrements précédents notamment la composition des deux équipes et entérine le score de 4 /2 en faveur de la Camillienne

Courriel de l'AF PARIS 18 du 24/10/22 demandant l'engagement d'une équipe supplémentaire en U18 D3.

La commission n'intègre plus d'équipe à ce stade de la compétition.

COUPE FOOTBALL LOISIRS & CRITERIUM SA M & SA APM

Match N° 25315678 EDHEC FC / BRETONS PARIS 2 coupe Loisir/Entreprise du 19/11/22

Courriel de BRETONS DE PARIS du 24/10/22 demandant le report du match, motif match de coupe IDF à la même date

La commission modifie la date butoir au 18/12/22 pour l'ensemble des matches du 1^{er} tour. En cas de date non libre sur un week-end, il est impératif de proposer une date en semaine à la commission.

COUPE U20

Match N° 25315684 PARIS SPORT CULTURE / RACING CLUB 18 coupe 75 du 23/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe du Racing Club 18 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière). L'équipe de Paris Sport Culture est qualifiée pour le prochain tour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

Match N° 25315667 CA PARIS / RC PARIS 18 coupe anciens du 23/10/22

Match n° 25315682 PUC / PARIS 15 AC coupe U20 du 23/10/22

Match n° 25276995 PARIS ALESIA FC 2 / PARIS XVII POUCHET 2 coupe amitié U14 du 22/10/22

2^{ème} et dernier appel

24551915 VIKING PARIS / RC PARIS 18 seniors D3.B du 16/10/22

24552397 POUCHET 11 / PETITS ANGES 12 anciens D2.A du 16/10/22

24552789 ES PARISIENNE / ESC Xv U18 D2 du 16/10/22

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel du Parc interdépartemental du val de Marne du 24/10/22 nous informant de la fermeture exceptionnelle du Parc de la Plaine Sud le 20/11/22.

La commission demande aux clubs résidents ayant une rencontre ce jour-là sur les terrains de la Plaine Sud de fournir un terrain de repli avant le jeudi 17/11/22.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

2^{ème} tour le 20/11/22 - tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U18

2^{ème} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

COUPE 75 U16

2^{ème} tour 23/10/22 - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23– tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22 (voir site)

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 18/12/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D3**

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U18 D3 suite

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)